

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 26 OCTOBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10 (11 à compter du point 4)
Nombre de votants : 14 pour les points 1 - 2 et 3
15 à compter du point 4

Date de la convocation : 20/10/2017
Date d'affichage : 20/10/2017

L'an deux mille dix sept, le JEUDI 26 OCTOBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoint, M. Jean-Pierre ISABEL, M. André LETELLIER, Mme Dominique JOCKUM, Mme Dorothee PITOIS, M. Guillaume CUBERO et Mme Janine KERSPERN.

Excusés : Mme Anne-Marie BELIARDE ayant donné procuration à M. Richard MAURY, M. Claude PERONNE ayant donné procuration à Mme Annie MICHEL, Mme Isabelle BONAMY ayant donné procuration à M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Vanessa GUEGUEN ayant donné procuration à M. Guillaume CUBERO, et M. Claude HAMEL arrivé en cours de séance.

Secrétaire de séance : Mme Dorothee PITOIS

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
- vote pour la signature du renouvellement de la convention pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados.

Approbation des comptes rendus des réunions du 31 août 2017 et 26 septembre 2017

Le compte-rendu de la réunion du 31 août 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame Dorothee PITOIS précise qu'elle a été inscrite présente à la réunion du 26 septembre 2017, or elle était absente. Elle n'a donc participé à aucun vote lors de cette réunion.

A part cette anomalie, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2017 à 13 voix pour et 1 abstention (Mme Pitois).

Vote d'approbation d'une convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados

Afin de continuer, en 2018, le partenariat entre notre commune et le Département du Calvados autour du développement du numérique et de ses usages auprès de notre médiathèque, il convient de signer le renouvellement de la convention avec le Département.

Monsieur le Maire donne lecture de la dite convention établie par le Conseil Départemental.

Cette convention d'une durée de douze mois vise à formaliser un partenariat entre la commune et le Département du Calvados autour du développement d'une offre numérique auprès des usagers de la médiathèque de Thaon.

Ce service consiste en la mise à disposition, par le Département du Calvados, d'un bouquet de ressources numériques payantes aux bibliothèques de son réseau. Cet outil est intitulé la «boîte numérique ».

La convention de coopération a pour objet de favoriser le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados. Elle définit les conditions et modalités de mise en œuvre de l'offre de la « boîte numérique » et fixe les moyens utilisés par chaque collectivité cocontractante aux fins de favoriser l'accès et l'usage de ces ressources. La participation financière de la commune est fixée à 0.15 € par habitant soit 215.25 € pour l'année 2018.

Le pilotage technique du projet est assuré par la Bibliothèque du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention présentée, définissant les conditions et les modalités de mise en œuvre de la « Boîte numérique » au profit des usagers de la médiathèque de Thaon, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, annexée à la présente délibération,
- s'engage à inscrire au budget 2018 la participation financière fixée à 0.15 € par habitant, soit 215.25 € pour l'année 2018.
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Vote d'approbation Convention pour la mise en place d'un nouveau Relais
Assistants Maternels avec le SIVOM Education Enfance Jeunesse et la Mutualité
Française Normandie SSAM (services de soins et d'accompagnement mutualistes)**

Dans le cadre de la réorganisation territoriale prévue par la loi Notre, les Communes du territoire intercommunal Entre Thue et Mue, ainsi que la Commune de Thaon ont rejoint au 1^{er} janvier 2017 la Communauté Urbaine Caen la Mer.

Concernant les RAM Entre Thue et Mue, le SIVOM Education Enfance Jeunesse (SEEJ) a été créé pour maintenir le fonctionnement communautaire des services Education et Enfance, compétences qui dans l'agglomération de Caen la Mer reviennent aux communes.

Concernant le RAM d'Orival, dont la commune de Thaon faisait partie, soucieuses d'assurer une continuité de service sur le périmètre historique du RAM, la Commune de Thaon et la Communauté de Communes d'Orival ont décidé de poursuivre le partenariat engagé avec la MFN SSAM en faveur de la Petite Enfance, en actant que le RAM d'Orival interviendrait sur un territoire correspondant au 1^{er} janvier 2017 à celui de la Communauté de Communes d'Orival et de la Commune de Thaon.

A la demande de la CAF du Calvados, un partenariat a été noué entre le SIVOM SEEJ, la Commune de Thaon et la MFN SSAM pour intégrer la commune de Thaon sur le périmètre des RAM du SIVOM SEEJ.

Un comité de pilotage a été mis en place pour réorganiser le périmètre d'intervention du RAM Nord Entre Thue et Mue et du RAM Sud Entre Thue et Mue.

Monsieur le Maire présente une convention établie par la Mutualité Française Normandie SSAM :

- se substituant à celles signées entre l'ex-CdC Entre Thue et Mue et la MFN SSAM et celle signée entre l'ex-CdC d'Orival, la commune de Thaon et la MFN SSAM ;
- définissant les missions du nouveau RAM Entre Thue et Mue I, ainsi que ses modalités de fonctionnement et de financement.

La Mutualité Française Normandie SSAM s'engage :

- à assurer la gestion et le fonctionnement du Relais Assistants Maternels Entre Thue et Mue I et prendre en charge les frais de fonctionnement définis dans le budget prévisionnel.
- à assurer le recrutement, la gestion et la formation du personnel.

Le SEEJ (SIVOM Education Enfance Jeunesse) et la Commune de Thaon :

- allouent une prestation de service forfaitaire à la MFN SSAM, dont le montant sera défini ultérieurement.
- s'engagent, notamment, à mettre à disposition de la Mutualité Française Normandie SSAM à titre gracieux le matériel pédagogique, de puériculture et informatique et les locaux nécessaires au fonctionnement du Relais Assistants Maternels et à souscrire les assurances correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention présentée, annexée à la présente délibération, définissant les conditions et les modalités de mise en œuvre du nouveau RAM Entre Thue et Mue I, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois par expresse reconduction,
- s'engage à inscrire au budget 2018 la participation financière qui sera fixée pour l'année 2018.
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

(Arrivée de Monsieur Claude HAMEL)

Communauté Urbaine Caen la Mer

Information sur le recrutement d'un chef d'équipe pour le remplacement de Monsieur Méding, retraité :

La CU Caen la Mer a recruté un agent titulaire, diplômé en gestion des espaces verts, Monsieur Nicolas DUVAL.

Il prendra son poste à Thaon le 1^{er} décembre 2017 et exercera la fonction de chef d'équipe technique, sous la responsabilité de Monsieur Jean-Claude BAYEUX, Maire-Adjoint..

Information sur le projet de revitalisation du Centre Bourg.

L'étude du projet des travaux d'aménagement de la Grande Rue est inscrite au programme de la Communauté Urbaine, Monsieur Guillaume Cousyn, chargé d'opérations, service de l'aménagement de l'espace public, réalise le diagnostic.

La société TECAM a été désignée titulaire du lot « maîtrise d'œuvre » sur notre commune par la CU.

L'entreprise MASTELLOTO est titulaire des marchés de travaux sur notre secteur.

Comptes rendus des différentes commissions et du bureau communautaire :

Urbanisme :

- Instruction des droits des sols = coût forfaitaire appliqué par la CU, calculé à 80% sur le nombre d'habitants et 20% sur le nombre de demandes de construction (dynamisme des constructions), soit pour Thaon en 2017 un coût de 2 248.40 euros.
- Taxe d'Aménagement 2018 : 5% (pour mémoire le taux fixé par la commune de Thaon était de 4%)
- Elargissement du Réseau Jeunesse créé à Hérouville St Clair le 10/12/2014 : objectif partager ses expériences, favoriser un meilleur échange d'informations, renforcer la solidarité entre les collectivités et encourager la diversité de projets destinés aux jeunes. Perspectives 2017 : participation aux BMX indoor, Raid Aventure, actions ponctuelles sur des périodes de vacances scolaires, actions skate-park...
- Etude faite sur la délinquance sur Caen et communes alentours : la ville de Caen, en collaboration avec la Préfecture, le Tribunal de Grande Instance et le Conseil Départemental, a réalisé un document intitulé « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Caen 2016 - 2017 » afin de mettre en valeur les actions déjà entreprises et de préparer celles à venir.

Information sur le dossier d'expropriation des terrains pour la déviation des engins agricoles

Monsieur le Maire rappelle l'historique récent du dossier et donne lecture de la réponse de Monsieur et Madame Buon à l'offre qui leur a été faite par le Maire pour l'achat des terrains destinés à la déviation des engins agricoles.

Ce courrier a été transmis à l'avocat de la commune afin qu'il nous conseille sur la procédure à suivre.

Vote sur la proposition d'installation de colonnes enterrées par le SIDOM

Le SIDOM met en œuvre un nouveau programme de travaux, sur deux années, visant à renouveler les dispositifs de collecte des déchets recyclables (papier et verre) existants sur les communes de son territoire.

Le syndicat propose aux communes d'installer des colonnes enterrées pour un coût identique au prix de 2017, soit 17 698.54 € pour une colonne « papier » et une colonne « verre ».

Le syndicat participerait à hauteur de 50 % du coût des travaux et les communes également à 50 %, comme en 2017, soit une participation de 8 849.27 chacun, indexée selon l'indice qui sera défini au marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- de demande l'installation de 2 colonnes enterrées (1 papier et 1 verre) en 2018, puis 2 autres en 2019. Les emplacements seront définis ultérieurement par le Conseil Municipal.
- s'engage à inscrire aux budgets 2018 et 2019, une participation de 50 % du coût des travaux, qui sera calculée sur la base du prix de 2017, indexée selon l'indice défini au marché.

Information sur l'archivage des documents anciens de la commune

Le diagnostic de l'archivage de la mairie a été fait par un archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Calvados (CDG14).

Le CDG14 propose à la commune d'adhérer à son service archives. La visite de diagnostic a permis de déterminer le temps d'intervention d'un archiviste à 21 jours. Le coût est de 180 € par jour, déplacement compris, soit 3 780 €.

Le Conseil Municipal souhaite que la municipalité soit sensibilisée à l'archivage.

La convention d'adhésion sera soumise au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Réflexion sur le choix des noms des rues du lotissement « Les Jardins d'Eléazar »

4 rues et 1 impasse sont à nommer. Le débat s'engage sur diverses propositions et s'oriente vers le thème : « personnalités historiques de la commune », avec accord éventuel des familles concernées. Il convient de voir s'il existe une règle à suivre pour utiliser des noms de personnes.

Compte-rendu de la réunion de la commission Urbanisme sur la révision du PLU

Monsieur le Maire présente le projet de révision du PLU de THAON, étudié par la commission communale d'Urbanisme.

Création d'une fosse de digestat, sur un terrain privé situé chemin d'exploitation n°12

La société AGRI METHA NACRE de Biéville-Beuville envisage de créer une fosse sur la commune de THAON, sur une parcelle située chemin d'exploitation n°12.

Il s'agit de l'installation d'une cuve $\frac{3}{4}$ enterrée, destinée à stocker temporairement des résidus d'une usine de méthanisation construite à Biéville-Beuville.

La société sollicite l'avis du Maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. Le Conseil Municipal donne son accord pour que le Maire réponde que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à la charge la société AGRI METHA NACRE, dans un état compatible avec le zonage du PLU en vigueur au moment de l'arrêt.

AFFAIRES DIVERSES

- Information vandalisme : une effraction de la porte de stockage du matériel du tennis de table à la Maison du Temps libre a été constatée.
- Le SIART cherche un emplacement pour installer une pompe de relevage rue du Lavoir. Monsieur le Maire a contacté les propriétaires d'un terrain privé situé dans cette rue pour que la commune en acquière une partie qui serait mise à disposition du SIART pour y enterrer la pompe.
- Vente du presbytère : pas d'offre intéressante pour la commune.
- Construction des 10 logements « 3F Immobilière basse Seine » dans le lotissement « le Clos du Val » : les travaux devraient débuter en fin d'année 2017.
- Lecture d'un courrier de Monsieur le Premier Ministre répondant aux interrogations des Maires sur les réformes du Gouvernement.
- Fermeture officielle de la Trésorerie de Courseulles-sur-Mer au 31 décembre 2017. Fermeture au public à compter du 12 décembre 2017 au soir. Le Budget de la commune sera géré par la Trésorerie de Ouistreham.
- Vérification et mesure de débit sur les poteaux et bouches incendie réalisée en juillet 2017 par la société ASUR Analyses et Mesures dans le cadre de notre contrat avec la SAUR.
- Madame Aurélie Lambert habitant la commune propose des animations pour enfants : www.animationsenfants14.com
- Catalogue des activités : sera distribué prochainement.
- Animation le 31 octobre pour Halloween en association avec les Anciens Combattants
- Cérémonie du 11 novembre :
 - 10 h 15 rassemblement à la Mairie
 - 10 h 30 dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
- Bourse aux jouets organisée par « la Marelle » le 12 novembre 2017 à la MTL.

- Téléthon le samedi 2 décembre de 9 h 30 à 17 h 30 : randonnée historique, course à pied, country, musique et théâtre. Vente de Bœuf Mode et de gâteaux à consommer sur place et à emporter.
Le Thaon des Loisirs propose une soirée cabaret le vendredi 1^{er} décembre.
- Monsieur Guillaume Cubéro :
 - demande ce qu'il en est des autorisations d'utiliser le domaine privé communal pour l'installation des citernes de gaz, rue des Jardinets et à l'atelier. Le service des Domaines n'a pas encore été sollicité par la Mairie. A revoir ultérieurement.
 - souhaite connaître le résultat du questionnaire distribué aux parents d'élèves pour choix des rythmes scolaires : Monsieur le Maire indique que pour le moment les réponses sont mitigées retour 50/50. Ce point sera vu lors d'une prochaine réunion. Madame Bonamy a également consulté les animateurs et les enseignants.
- Madame Dominique Jockum demande que le radar pédagogique de la rue du Fresne soit déplacé. Il sera installé à l'entrée du village rue de Barbières.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures trente minutes.